

Budget Principal et budget annexe de l'eau brute de la Commune de Vergèze

*

Débat d'Orientations Budgétaires 2022

*

SOMMAIRE

A – Le Contexte Général

L'environnement Macro-économique de la France et les prévisions 2022

Le projet de loi de finances 2022

B – Le projet de Budget Principal 2022 de la Commune

I - LES PROJETS DE RESULTATS de l'exercice budgétaire 2021

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

A) Dette - Evolution

B) Subventions – Participations

a) Subventions aux associations

b) Subventions/Participations : CCAS - SMEG 30 - SDIS

C) Charges à caractère général – Chapitre 011

D) Dépenses de personnel – Chapitre 012

E) Amortissements

F) Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

G) Dotation Globale de Fonctionnement

III – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

A) Attribution de compensation de la Communauté de Communes

B) Surtaxe sur les Eaux Minérales

C) Recettes liées à des prestations proposées par la Commune

D) Fiscalité

E) Taxe additionnelle aux droits de mutations

*IV – EVOLUTION DE L'EPARGNE DE LA COMMUNE ET CAPACITE DE
DESENDETTEMENT*

V – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

A) Reprise des Restes A Réaliser (RAR)

B) Principaux projets inscrits au Programme d'investissements

VI - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

A) Produit de cessions de biens

B) FCTVA

C) Subventions

D) Taxe d'aménagement

E) Excédent d'investissement de l'année n-1

et Affectation du résultat de fonctionnement de l'année n-1

C – Le projet de Budget Annexe 2022 du service de l'eau brute

I – RAPPEL

II - LES PROJETS DE RESULTATS de l'exercice budgétaire 2021

III – FONCTIONNEMENT

IV – INVESTISSEMENT

D – Présentation consolidée du Budget Principal et du Budget annexe de l'eau Brute

Débat d'Orientations Budgétaires 2022

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget doit obligatoirement intervenir dans un délai de 2 mois précédant le vote de ce dernier.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a précisé les dispositions relatives au D.O.B. pour les communes, les informations à présenter dans le rapport, ainsi que les règles de publicité à respecter :
« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, (...) un rapport est présenté sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette... »

Le rapport donne lieu à un débat en séance du Conseil Municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le rapport devra ensuite être transmis au représentant de l'Etat, à l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre et publié sur le site de la Ville.

*

A – Le Contexte Général

L'environnement Macro-économique de la France et les prévisions 2022

La loi de Finances pour 2022 prévoit une amélioration après deux années marquées par un budget de crise pour répondre aux conséquences de l'épidémie de Covid.

La croissance en 2022 est annoncée soutenue avec une prévision de près de 4 % ce qui permet d'envisager une nette baisse du déficit public.

Rappel des Eléments macro-économiques					
Evolution	2018	2019	2020	2021	2022
PIB (volume)	1,80%	1,50%	-11,50%	6,25%	4,00%
Inflation	1,80%	1,10%	0,50%	1,50%	1,50%
Déficit public	-2,30%	-3,10%	-9,20%	-8,10%	-4,80%

Sources : Projet de Loi de Finances 2022 –CNFPT du 6/12/2021

POINTS-CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

(croissance en %, moyenne annuelle)

	2019	2020	2021	2022	2023
PIB réel	1,8	- 8,0	6,3	3,7	1,9
IPCH	1,3	0,5	1,8	1,4	1,3
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,2	1,3	1,3
Investissement des entreprises	3,4	- 8,8	12,9	3,9	2,3
Consommation des ménages	1,9	- 7,2	4,3	6,5	1,6
Pouvoir d'achat par habitant	2,3	0,2	1,4	0,4	1,1
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active, moyenne annuelle)	8,4	8,0	8,1	8,2	8,1

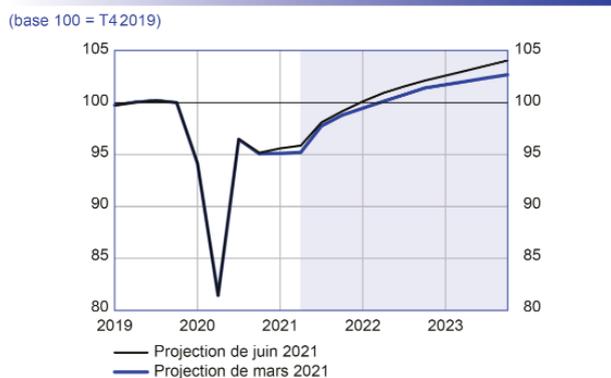
Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

Sources : Comptes nationaux trimestriels Insee du 31 août 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

Sources : [Projections macroéconomiques – Juin 2021 | Banque de France \(banque-france.fr\)](#)

PIB

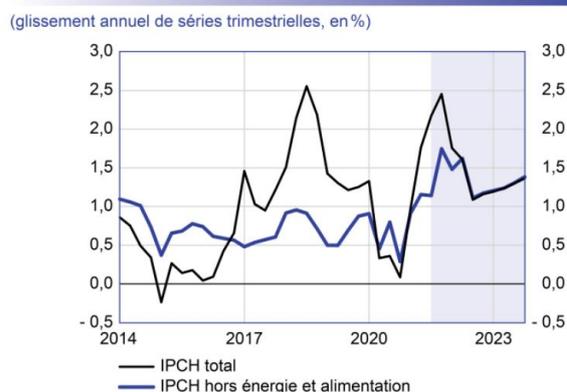
Graphique 2 : Niveau du PIB réel



Sources : Insee jusqu'au premier trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

Inflation : Evolution de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé)

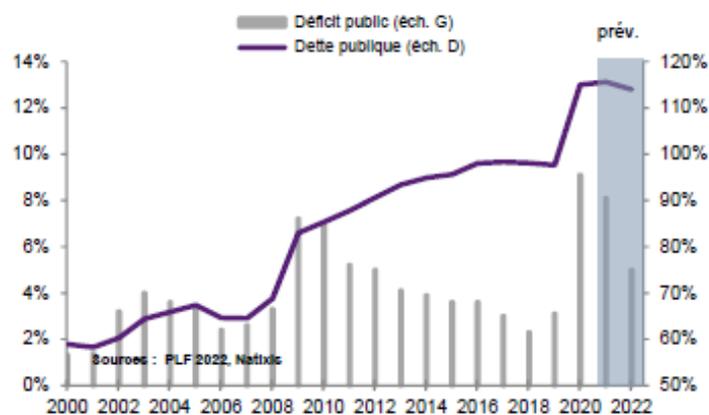
Graphique 4 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

Evolution de la dette publique

France : finances publiques



	2018	2019	2020	2021p	2022p
Déficit public (% du PIB)	2,3%	3,1%	9,1%	8,1%	5,0%
Dette publique (% du PIB)	97,8%	97,5%	115,0%	115,6%	114,0%
Taux de dépense publique	54,0%	53,8%	60,8%	59,9%	55,6%
Croissance du PIB (vol.)	1,8%	1,8%	-8,0%	6,8%	4,0%

Sources : PLF 2020

Source : DOB 2022 Caisse d'épargne

Loi de finances 2022 - Les principales mesures relatives aux collectivités locales

☒ Dotation – Concours financiers

Dans la Loi de finances 2022, le gouvernement maintient les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales. Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont même globalement en progression de 525 millions d'euros par rapport à la loi de finances 2021.

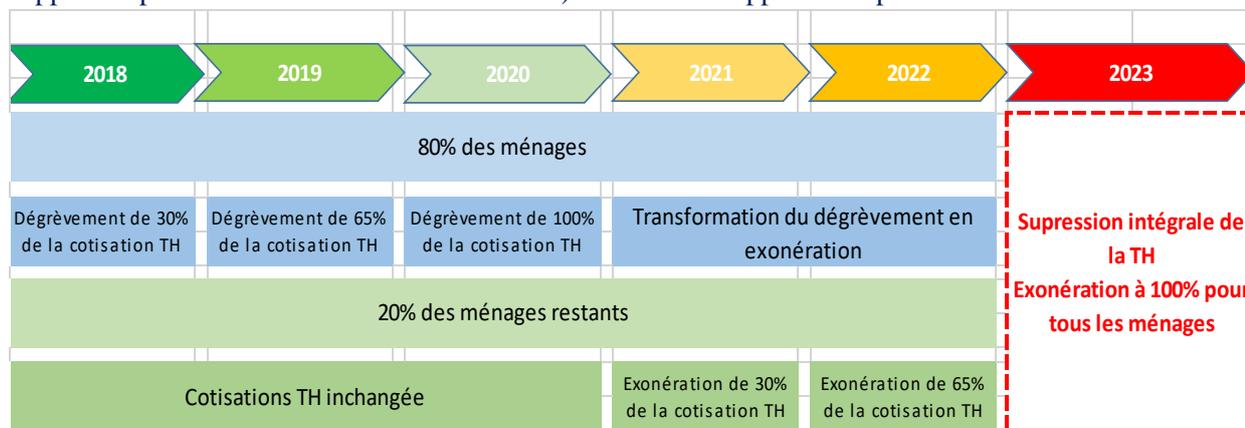
Dans le détail, la dotation globale de fonctionnement (**DGF**) sera stable en 2022. L'équilibre global se fera notamment au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR). Pour mémoire la commune n'est éligible qu'à la DSR.

Parallèlement pour soutenir l'investissement local dans le cadre du plan France Relance, l'Etat poursuit son soutien aux collectivités avec la dotation de soutien à l'investissement local (**DSIL**) et entérine également l'abondement de dotations supplémentaires pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE), les contrats sur la protection de la biodiversité, les contrats de relance du logement etc.

Le dispositif de soutien en faveur des collectivités pour leur garantir un niveau de ressources égal à la moyenne des recettes fiscales et redevances et recettes d'utilisation du domaine constatées sur les années antérieures, mis en place en 2020, a été reconduit en 2021. Dans quelques semaines, la commune saura si elle peut en bénéficier au vu des résultats des comptes de 2021 ; pour rappel, elle a perçu une compensation de 30 000 € au titre de 2020.

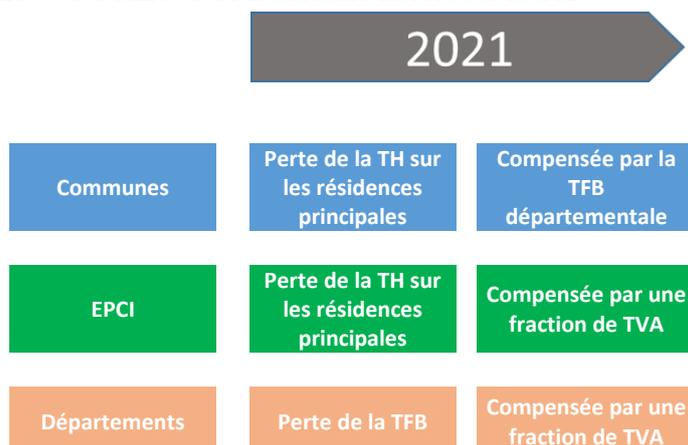
☒ Poursuite de la suppression de la taxe d'habitation avec compensation

En 2022, les 20 % des ménages les plus aisés verront leur taxe d'habitation diminuer de près de 65 % (elle sera supprimée pour tous les contribuables en 2023). Ci-dessous rappel du dispositif :



☒ Réforme de la Fiscalité – Impact pour les collectivités

Pour les collectivités, 2021 était l'année 1 de la réforme fiscale sur la TH



L'Etat a compensé la perte de la Taxe d'habitation par le versement de la part départementale de la Taxe sur le Foncier Bâti assortie d'un coefficient correcteur garantissant 100% de reversement en neutralisant les écarts liés au transfert de la part départementale par rapport au montant TH perçu antérieurement.

☒ Revalorisation forfaitaire des bases d'imposition

Pour le coefficient **2022**, sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an, le taux d'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux...) a été acté à plus **3,4%**.

*

B – Le projet de Budget 2022 de la Commune

2022 - La préparation du Budget de la commune s'inscrit dans la complexité d'avoir dû prendre en compte des événements majeurs qui s'imposent à elle :

- les conséquences de la crise sanitaire qui perdure,
- les envolées des prix de matières premières,
- les conséquences de l'évènement climatique du 14 septembre 2021.

Pour autant, la commune souhaite garder le cap des années antérieures avec les axes forts repris ci-dessous :

- ☒ un contrôle étroit des dépenses de gestion,
- ☒ l'autofinancement des projets d'investissements nouveaux,
- ☒ la poursuite du désendettement en 2022.

Les dépenses réelles de gestion 2020 se sont élevées à 5 385 583 €
 Les dépenses réelles de gestion 2021 (projet de CA) à 6 096 878 € soit +13,21 %.

Chacun des axes énoncés ci-dessus sera plus largement développé ci-après dans le rapport.

*

Evolution de la population depuis 2012

Evolution de la population en 10 ans (source INSEE)												
année : 1er janvier	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
population Insee	4318	4539	4760	4951	5146	5133	5127	5121	5267	5318	5384	
soit Plus	1066	habitants en 10 ans - une évolution de près de 25% de la population										

*

I - LES PROJETS DE RESULTATS de l'exercice budgétaire 2021

Ils font apparaître :

☞ **Un excédent d'investissement de 3 555 791,25 €uros.**

L'excédent constaté contribuera à autofinancer les restes à réaliser qui s'élèvent à 296 302,83 € et les dépenses d'investissement à venir. Ledit excédent et les RAR seront repris sur la section d'investissement au budget primitif 2022.

↳ Un excédent de fonctionnement de 3 992 587,92 Euros.

Chaque année, le budget de fonctionnement de la commune dégage un volume d'excédent de fonctionnement qui permet notamment de couvrir le remboursement en capital de la dette et d'autofinancer les projets d'investissement de la commune.

Dans le cadre de la préparation du budget primitif, il sera proposé d'affecter la totalité de cet excédent en section de fonctionnement. La commune n'ayant pas encore de lisibilité sur les conséquences des intempéries du 14/9/2021, il sera proposé au titre de la prudence, de maintenir la totalité des excédents sur la section de fonctionnement. Des affectations partielles sur la section investissement pourront à nouveau être envisagées à partir de 2023 quand la collectivité aura eu les réponses définitives de l'assurance ou des partenaires (Etat, Région et Conseil Départemental) pour les subventions.

Comme chaque année, la reprise des excédents sera proposée dès le Budget Primitif 2022.

Les volumes des excédents vont permettre à la collectivité de financer les investissements sur les prochaines années, sans avoir recours à de nouveaux prêts.

*

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES 2022

La commune poursuit son objectif de contrôler les dépenses de fonctionnement en optimisant l'utilisation des moyens.

A. Dette – Rétrospective et Evolution

Evolution (2001 – 2022) du Capital restant dû (CRD) et des annuités au 1^{er} janvier.

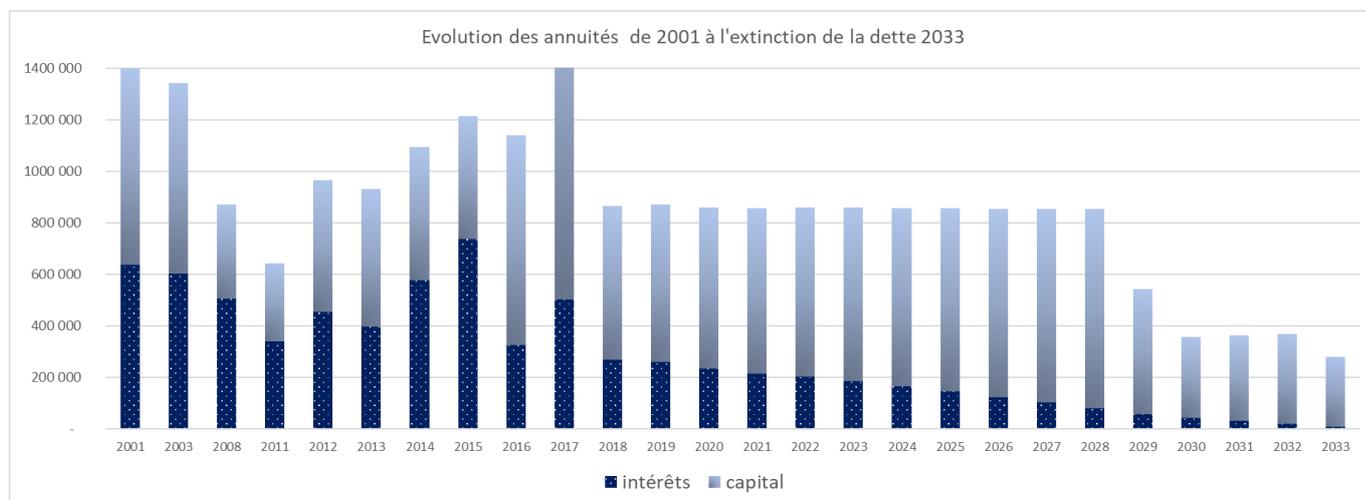
Dette - Rappel des évènements majeurs :

2012 : Reprise de la dette du SIVOM pour 1 684 935 € lors de la reprise de la compétence Voirie/Pluvial

2014-2015 : Annuités avec impact des prêts toxiques et des taux d'intérêts très élevés

2016 : Sortie de la dette toxique

2017 : Remboursement anticipé de 6 prêts pour un montant de 1 302 324,68 € (dont 188 498,14€ au titre de l'indemnité de sortie).



Depuis le 1^{er}/1/2018 la dette de la commune est constituée de 5 prêts ci-dessous, tous qualifiés 1A dans la charte Gissler ; la dette sera totalement remboursée en 2033.

Désignation	Capital (€)	Origine	Dernière échéance	Durée	CRD au 1/1/2022
CLF000011-518	1 524 490,17	12/09/2002	01/10/2032	30 ans	800 566,92
MIS 506729 IRA CMS	930 000,00	01/01/2016	01/08/2028	13 ans	500 769,24
MIS 506729 R CMS	3 323 624,82	01/01/2016	01/08/2033	18 ans	2 520 031,08
MIS 506731 R CHF	1 924 798,40	01/01/2016	01/08/2029	14 ans	1 256 776,77
MIS 506731 IRA CHF	3 100 000,00	01/01/2016	01/08/2028	13 ans	1 669 230,76
				Total	6 747 374,77

L'annuité 2022 se décompose ainsi : intérêts 204 000 € + capital 658 000 €, soit un total de 862 000 €.

*

B) Subventions – Participations

a) Subventions aux associations

Pour 2022, globalement l'étude des demandes de subvention a tenu compte des actions réalisées par les associations en 2021, des dossiers présentés, des excédents constatés sur les comptes des associations, du nombre d'adhérents, et des actions proposées pour 2022.

L'enveloppe globale a été maintenue à **138 000 €** comme en 2021.

Evolution des enveloppes 2018 - 2019 – 2020 – 2021 et projet 2022

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Projet 2022
Subventions vie associative	42 195	43 500	42 866	32 249	35150
Subventions sportives	102 400	103 100	103 100	100 150	98100
Sous total	144 595	146 600	145 966	133 399	133250
Subventions exceptionnelles		0	1 500	0	
Subvention Féria du Rhône	7 200	7 200	0	0	
Subvention Art pantin	6 250	0	0	0	
Fonds de réserve					4750
Total GENERAL	158 045	153 800	147 466	133 399	138000

Variation de CA à CA..... -10,74% - 2,69 % -4,12% -9,54%

b) Subventions/Participations : CCAS - Syndicat d'électricité - SDIS

CCAS

Rappel évolution de la participation de la commune depuis 2015 :

2015	72 200	2018	62 000	2021	50 000
2016	62 000	2019	96 000	2022	82 000
2017	59 600	2020	60 000		

Le fonctionnement du Centre Socio Culturel a été encore fortement perturbé par la crise sanitaire. La baisse des Excédents sur l'année 2021 conduit à un besoin de financement pour 2022 plus important, le montant de la subvention communale est estimé à **82 000€**.

Parallèlement, comme chaque année pour pallier toutes difficultés de trésorerie éventuelle, la commune propose de verser en cas de besoin, une **aide exceptionnelle de trésorerie** d'un montant de **40 000 €** au cours de l'année, qui fera l'objet d'un remboursement de ladite somme, sur le même exercice comptable soit avant le 31 décembre. Cette trésorerie pourrait être nécessaire en attendant le versement effectif des subventions du Conseil Départemental 30 et ou de la CAF.

*

Syndicat d'Electricité : SMEG30

Chaque année, la commune acquitte une cotisation pour le fonctionnement du Syndicat ainsi que des participations liées aux opérations de travaux.

Pour l'année 2022, la commune ne s'est pas positionnée sur de nouvelles opérations, notamment pour absorber le coût des rénovations de voiries à la suite des intempéries de septembre 2021 ; par ailleurs, une réflexion est en cours pour harmoniser les projets en liaison avec l'étude urbaine engagée en 2021.

SMEG 30	Section de fonctionnement : Cotisation au SMEG30 & travaux sur le réseau « France télécom »	Section d'investissement : Participation sur travaux d'éclairage public et dissimulation de réseaux	Total
2018	24 000 € travaux (011) 44 157,94 € cotisation (65)	96 000 travaux	120 000 € 44 158 €
2019	20 161,24 € travaux (011) 46 099,83 € cotisation (65)	65 713,15 travaux	85 874 € 46 100 €
2020	0 € travaux (011) 20 545 € cotisation (65)	47 996,72 travaux	47 997 € 20 545 €
2021	0 € travaux (011) 21 063,24 € cotisation (65)	0 € travaux	0 € 21 063 €
2022	0 € travaux (011) 22 000 € cotisation (65)	0 € travaux	0 € 22 000 €

En 2020, le SMEG 30 a harmonisé sur l'ensemble du département les modalités de calcul de la contribution au fonctionnement et au remboursement de la dette du Syndicat et harmonise les conditions de participation sur les travaux. La cotisation est le résultat d'un % de prélèvement sur la recette que la commune encaisse au titre de la taxe d'électricité. Depuis 2020, le % prélevé sur les recettes est réduit de 38 % à 19 % ; de ce fait, la cotisation reversée au SMEG 30 est diminuée. Parallèlement, dans ce contexte, les conditions de participation de la commune aux travaux sont plus importantes.

Ce principe permet de mieux mettre en adéquation les participations financières versées par les communes et les travaux réalisés sur leurs territoires. La démarche engagée par le SMEG30 répond à la nécessité d'harmoniser les politiques de financement déployées sur les secteurs et gommer l'historique de fonctionnement des anciens syndicats absorbés en 2014.

Participation au S.D.I.S

Exercice	€ TTC	Evolution
2009	198 988	3,2%
2010	201 376	1,2%
2011	203 993	1,3%
2012	208 441	2,2%
2013	228 167	9,5%
2014	214 055	-6,2%
2015	214 055	0,0%

Exercice	€ TTC	Evolution
2016	214 055	0,0%
2017	214 055	0,0%
2018	214 055	0,0%
2019	255 283	19,3%
2020	256 154	0,3%
2021	283 401	10,6%
2022	289 623	2,2%

La contribution communale au SDIS est calculée selon les modalités de l'article R1424-32 du CGCT :

- Pour 80 % de son montant à la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale dans le total des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale constaté dans le dernier compte administratif du service départemental d'incendie et de secours. Ledit montant est corrigé par l'évolution, à cette date, du dernier indice INSEE de la moyenne annuelle des prix à la consommation et augmenté des dépenses liées au glissement vieillesse-technicité... soit +2,31%
- Pour 20 % de son montant, au produit de la population par l'écart relatif entre le potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des communes du même groupe démographique et le potentiel fiscal par habitant de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.

La contribution 2022 de la commune de Vergèze s'élèvera à **289 622,71 €** soit + 2,20%.

*

C) Charges à caractère général – Chapitre 011

2021 Chapitre 011 – projet de compte administratif	1 959 438,47 €
Taux de crédits consommés : environ	88 %
Variation de CA 2020 à CA 2021 de	+ 39,99 %

Cet écart est dû à l'impact des intempéries du 14/9/2021 qui a généré un volume très important de dépenses sur la section de fonctionnement évalué à **416 584,40 €**.

Si on déduit ces dépenses, le taux augmentation est ramené à 10,23 %.

Ce taux élevé s'explique car le CA 2021 est mis en parallèle avec le CA 2020 qui est anormalement bas, du fait de la crise sanitaire ; en effet, de nombreuses manifestations et actions ont été supprimées en 2020.

Si on fait le parallèle entre le CA 2019 et le CA 2021 (diminué de l'impact des intempéries) on est sur une évolution de + 4,83 %, ce qui devient normal dans la progression d'autant qu'une inflation de +1,5 a été enregistrée sur 2021.



2021 a été une année budgétaire particulière à plusieurs titres :

- il s'agissait du premier budget présenté par la nouvelle équipe municipale en place depuis les élections municipales de 2020 ;
- ▣ ce budget a subi de fortes perturbations du fait des conséquences sanitaires du COVID (spectacles et manifestations annulés, mise en place d'un centre de vaccination ...).

La construction du Budget Primitif 2022, devrait être moins impactée par le COVID ; avec la généralisation de la vaccination, les manifestations devraient pouvoir se dérouler dans le respect des règles sanitaires, s'il n'y a pas de dégradations du contexte général.

Par ailleurs, la commune a vécu de graves intempéries le 14 septembre 2021 qui ont généré d'importantes dépenses sur le dernier trimestre. Les conséquences de cet évènement climatique exceptionnel impacteront fortement les dépenses 2022 pour la remise en état des espaces et bâtiments publics.

L'impact sur la section de fonctionnement s'élève à plus de 170 000 € :

42 000 €	Travaux de curage de bassin et réseaux
8 000 €	Regarnissage du terrain synthétique
120 000 €	Travaux sur bâtiment

Tableau récapitulatif des dépenses et recettes liées aux conséquences des intempéries, à prévoir sur les sections de fonctionnement et d'investissement sur le budget 2022.

LOCAUX	2022	
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
école maternelle	5 082,85	
école primaire	3 448,76	5 670,25
EQUIPEMENTS SPORTIFS	103 058,84	742 562,26
le temple	3 349,18	
cottage	11 109,94	
CTM	573,98	59 010,86
centre socio culturel	24 172,92	
DIVERS BATIMENTS	21 389,03	
Voirie		800 000,00
total des dépenses	172 185,50	1 607 243,37

1 779 428,87

	Recettes de fonctionnement	Recettes d'investissement
Remboursement Assurances *	310 000,00	
Retour sur dossiers de subventions : ** Etat - Département - Région		370 000,00

680 000,00

* un acompte complémentaire a également été versé en 2021 pour un montant de 50 000 €.

** une première inscription de 370 000 € est proposée au Budget primitif sur la base d'une subvention d'environ 40 % des travaux « voiries » - Dossiers déposés auprès de l'Etat, la Région et le Conseil Départemental.

Secteur par secteur, les évolutions majeures des charges à caractère général sur le budget 2022 de la commune sont reprises ci-dessous :

Les moyens attribués à la sécurité, aux services de la police municipale, au Sport, aux Actions de revitalisation du centre-ville, espaces verts restent stables.

Ecoles Maternelle et Élémentaire

Les moyens financiers alloués aux écoles sont reconduits, les effectifs occasionnent de petites variations par rapport au budget 2021.

Ecole primaire : 351 élèves en septembre 2020 ... 357 à la rentrée scolaire 2021/22

Ecole maternelle : 200 élèves en septembre 2020 ... 188 à la rentrée scolaire 2021/22

Au niveau de l'école élémentaire, en 2022 la subvention versée pour la psychologue scolaire au chapitre 65 a été remplacée par un supplément de budget de 1€ par élève au chapitre 011.

Festivités

Sur la base de moyens financiers identiques, le programme des festivités sur l'année 2022 est reconduit : le carnaval 1^{er} Mars, la fête nationale 14 juillet, la fête votive de juillet du 28 au 31 juillet, les vendredis de Vergèze du 8 juillet au 12 août, la Vergézoise du 17 au 18 septembre, Octobre Rose, le Téléthon, les illuminations festives et le Marché de Noël.

Actions culturelles :

La programmation d'une saison culturelle de qualité demeure l'orientation de l'équipe en place.

La commune étudie les possibilités d'envisager une collaboration avec le Théâtre de Nîmes et ainsi proposer sur Vergèze la programmation de spectacles de qualité supérieure en mutualisant les frais de cession et de transport.

Le fonctionnement de la bibliothèque s'inscrit dans la continuité.

La communication :

La commune souhaite poursuivre et optimiser les actions de communication sur les magazines municipaux, le site internet, les comptes Facebook et Twitter.

Par ailleurs, il convient également de prendre en compte

- les conditions financières du nouveau marché d'impression qui impacte le prix du magazine municipal et de la plaquette culturelle ;
- l'enrichissement des magazines municipaux de 4 pages supplémentaires afin de permettre de traiter les multiples sujets d'actualité de la commune, soit un impact d'environ + 7000 €.

Cohésion Sociale :

Il est prévu de mettre en place deux projets en 2022

- le Conseil Municipal des Jeunes,
- une navette urbaine, en partenariat avec une entreprise qui se rémunère sur la publicité présente sur le véhicule.

Une enveloppe de 3000 € a été prévue pour se donner les moyens de déployer ces 2 actions.

Administration générale :

L'actualité de plusieurs dossiers va demander des moyens financiers complémentaires :

- Recensement de la population : Une convention de partenariat avec la Poste d'un montant d'environ 22 500 € TTC a été signée. Ledit recensement a eu lieu en janvier/février 2022.
- Cimetière : une procédure d'abandon de concession a été engagée en 2021, il convient de provisionner l'étape 2 à hauteur de 4000 € (prestation de la société Gescime).
- La crise sanitaire liée au Covid :
Les moyens à déployer pour apporter le maximum de sécurité tant pour les agents, les administrés, les utilisateurs des services, les écoles etc entraînent dorénavant chaque année l'achat de produits qui alourdissent le budget de la commune pour un montant de près de 15 000 €.
- Le recours à un bureau d'études pour suivre la consultation du futur contrat de performance énergétique pour l'éclairage public (CPE) qui arrive à terme le 30 juin 2022, pour un montant de 13 000€.
- Le nouveau marché de gaz (ANTARGAZ) qui prend en compte la forte augmentation des tarifs suite au résultat de l'accord-cadre, soit + 47 000€ sur le montant annuel de BP à BP.
- La répercussion des hausses sur l'électricité. Une enveloppe prévisionnelle de +20 000 € a été prévue dans la construction du budget primitif.

Ces dépenses, liées aux décisions de la nouvelle équipe municipale et aux contraintes de l'actualité qui s'imposent à la collectivité ont été pondérées dans la construction du projet du BP 2022, en vue de rester dans un contrôle de la demande d'inscription de crédits.

Globalement pour 2022, le projet de chapitre 011 va se situer aux alentours de ... **2 020 000 €.**

BP 2021 (sans DM)	BP 2022 sans les crédits liés au sinistre du 14/9	Variation de BP 2021 à BP 2022
1 765 650 €	1 850 000 €	+ 4,78 %

BP 2021 (sans DM)	BP 2022 avec les crédits liés au sinistre du 14/9	Variation de BP 2021 à BP 2022
1 765 650 €	2 020 000 €	+ 14.41 %

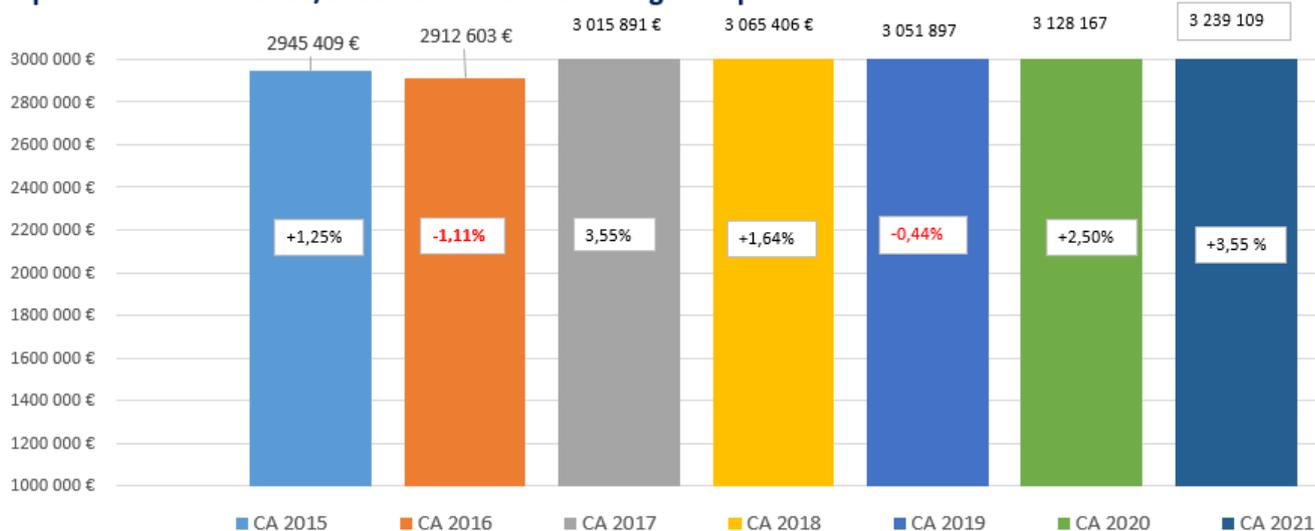
*

D) Dépenses de personnel

Les crédits ouverts au BP 2021 ont été consommés à hauteur de 93.08% pour un montant global de 3 239 109 €.

Rappel : 1% d'augmentation sur le Chapitre 012 représente une charge supplémentaire d'environ 30 000 €.

Compte administratif 2012/2021 - Evolution des Charges de personnel



Les données ci-dessus font apparaître un net contrôle des dépenses de personnel.

Entre 2015 et 2021, les crédits consommés ont évolué d'environ...294 000 € soit **+ 10 % sur une période de 6 ANS**. Il s'agit d'une augmentation modérée, qui démontre une vraie maîtrise de la masse salariale, alors même que la commune a eu une politique favorable en matière d'avancement et de régime indemnitaire.

Variation de BP à BP :

Le chapitre 012 qui s'élevait à **3 480 000 €** en 2021 devrait être porté à environ **3 586 000 €** en 2022 (environ + 3 %).

Les prévisions des charges de Personnel 2022 prennent en compte :

- ☒ la rémunération du personnel en place,
- ☒ les crédits utiles pour rémunérer le remplacement de congés de maternité et maladie ordinaire,
- ☒ les charges évolutives ordinaires, le GVT (glissement vieillesse technicité) : avancement d'échelon, avancement de grade, promotion interne, frais de validation de services des agents (reprise d'années de cotisation après titularisation etc...) ;

☒ les charges liées à des décisions gouvernementales : augmentation du SMIC et évolution de cotisations patronales, la prime Inflation, les revalorisations des carrières des agents de catégorie C

☒ l'engagement d'agents contractuels sur une durée limitée :

. Le recrutement d'un technicien pour suivre notamment les conséquences des intempéries de septembre 2021 sur le patrimoine bâti ;

. Le recrutement sur un emploi de chargé de communication/collaborateur de cabinet

☒ L'évolution du régime indemnitaire de l'ensemble du personnel (+ 30 euros bruts mensuels) pour tenir compte des engagements pris à l'occasion de la mise en place des 1607 heures.

E) Amortissements

Evolution des amortissements depuis 2015 :

2015 : 347 223 €	2016 : 360 511 €	2017 : 413 560 €	2018 : 426 020 €
2019 : 419 147 €	2020 : 406 587 €	2021 : 442 817 €	2022 : 447 000 €

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation des biens en dépenses de fonctionnement (article 68...) et de dégager des ressources destinées à les renouveler en investissement pour un montant identique (article 28...).

*

F) Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le dispositif du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a pour objectif de rendre plus « juste et efficace » la répartition des richesses entre les collectivités.

Le prélèvement du FPIC sur le budget de fonctionnement des communes monte en puissance chaque année selon la progression ci-dessous. Bien que l'enveloppe globale soit gelée en 2021 comme depuis 2017, les impacts de calcul en son sein peuvent générer des variations sensibles.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montée en charge progressive de 2012 à 2016	150M€	x 2,4 soit 360 M€	x 1,6 soit 570 M€	x 1,37 soit 780 M€	x1,28 soit 1000 M€	Gel du dispositif depuis 2017				
FPIC / Montant versé par la Commune de Vergèze	21 162	30 227	51 599	72 524	118 053	145 287	151 411	149 233	141 287	141 498

1 022 281 €

Les collectivités ont peu de lisibilité sur l'évolution du calcul du FPIC ; Une enveloppe de 170 000 € est prévue pour 2022.

Depuis la mise en place du dispositif, c'est un montant global de près de **1 022 281 €** qui a été pris en charge par la collectivité.

*

G) Dotation Globale de Fonctionnement

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DGF	408 151 €	375 292 €	239 953 €	105 122 €	- 46 310 €	- 46 310 €	- 46 310 €	- 46 310 €	-46 310€

La DGF est une ancienne recette (+ de 400 000 euros en 2013), qui a baissé chaque année, pour se transformer en dépense à partir de 2017. Pour 2022, un prélèvement de **49 000 €** est prévu.

C'est ainsi une recette de DGF d'environ **2 776 000 €** cumulée que la collectivité aura perdue entre 2013 et 2021.

*

III – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES 2022

Point sur l'évolution des recettes de la commune.

A) Attribution de compensation de la Communauté de Communes

Depuis 2013, à la suite de la révision de la participation initiale des communes pour la petite enfance (délibération de la CCRVV du 17/01/2013), le montant de l'attribution de compensation de la commune de Vergèze est stable à **2 021 361,96 €**.

B) Surtaxe sur les Eaux Minérales

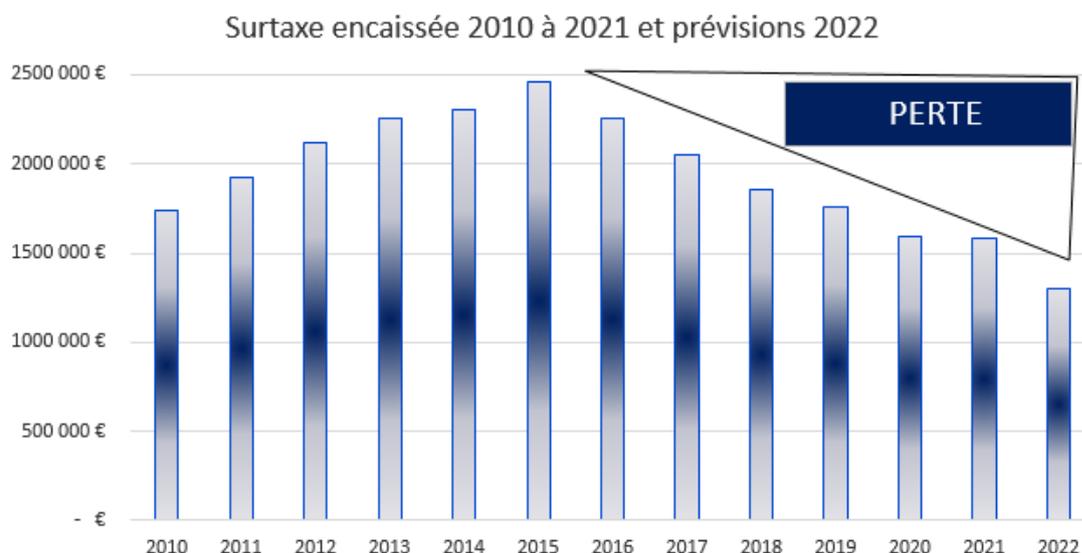
Le montant de la surtaxe sur les eaux minérales est de 0,70 € l'hectolitre depuis le 1^{er}/02/2006. Pour mémoire, le graphique ci-dessous reprend l'historique de la surtaxe sur les eaux minérales encaissée sur les dernières années, mais également les perspectives de recettes de la surtaxe qui tiennent compte des dernières informations connues sur la situation des forages exploités par Nestlé Waters pour la production de « Perrier ».

Avant 2016, tous les forages de production d'eau étaient situés sur la commune de Vergèze (4), qui a connu une augmentation continue de sa surtaxe minérale depuis 2008. Depuis le 1^{er} juin 2016, un premier forage a été mis en production sur la commune d'Uchaud, qui perçoit depuis une part du produit de la surtaxe sur les eaux minérales (ce qui a entraîné une réduction de produit d'environ 20% à production égale).

Toujours en recherche d'optimisation et de sécurisation de ses ressources, la société Nestlé Waters a mis en production un deuxième forage sur Uchaud le 1^{er} avril 2018 (impact -37% sur les recettes à produit constant).

Un troisième forage a été l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 6 juillet 2020 qui a validé son exploitation. La mise en exploitation finale aura un impact de -50 % sur le produit initial de la surtaxe minérale (2015). Sans information précise de la Société Nestlé Waters Supply Sud, la commune a prévu une simulation avec une mise en exploitation au 1^{er} septembre 2022 dans le cadre de la préparation du Budget primitif 2022.

L'impact est intégré dans les prévisions ci-dessous, soit **1300 000 €** pour l'année 2022.



La perte pour la commune pourrait atteindre un montant de près de **4 900 000 €** sur 7 ans (2016/2022).

L'impact sur les recettes est considérable et la commune agit pour absorber le manque à gagner depuis plusieurs années par :

- ☐ l'optimisation d'autres recettes (tarifs, occupation du domaine public etc.),
- ☐ la rationalisation des dépenses et les recherches d'économies,
- ☐ l'intégration de l'impact sur les investissements à engager (limités ou différés dans le temps).

Dans le Compte Administratif 2021, le produit de la surtaxe représente encore plus de 19,5% des recettes réelles de gestion de la commune ; une diminution de cette recette peut impacter très fortement l'équilibre du budget de la commune.

C) Recettes liées à des prestations proposées par la Commune

➤ Toutes les recettes des prestations proposées par la commune font l'objet de tarifs adoptés en Conseil Municipal dont :

- les tarifs pour locations des salles, prêts de matériels,
- les tarifs pour les spectacles de la saison culturelle, le salon des artistes et créateurs et le salon artistique
- les tarifs d'adhésion à la bibliothèque, vente de livre et carto-guide,
- la journée des associations,
- les droits de place des marchés et Halles, les droits d'occupations du domaine pour les Forains et les foodtrucks,
- les études surveillées,
- les tarifs pour les concessions, caveaux, cavurnes etc.,
- les tarifs du Ciné-Théâtre,
- les tarifs d'insertion publicitaire dans les bulletins municipaux etc.

	2018	2019	2020	2021
Total des régies	70 214,56 €	87 251,86 €	34 825,36 €	36 600,00 €

Pour l'année 2022, une estimation a été prévue au budget primitif pour un montant de **48 950 €**.

D) Fiscalité

Evolution des bases :

Depuis la loi de finances 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire.

Pour 2022, le coefficient de revalorisation des bases pourrait se situer autour de + **3,4%**.

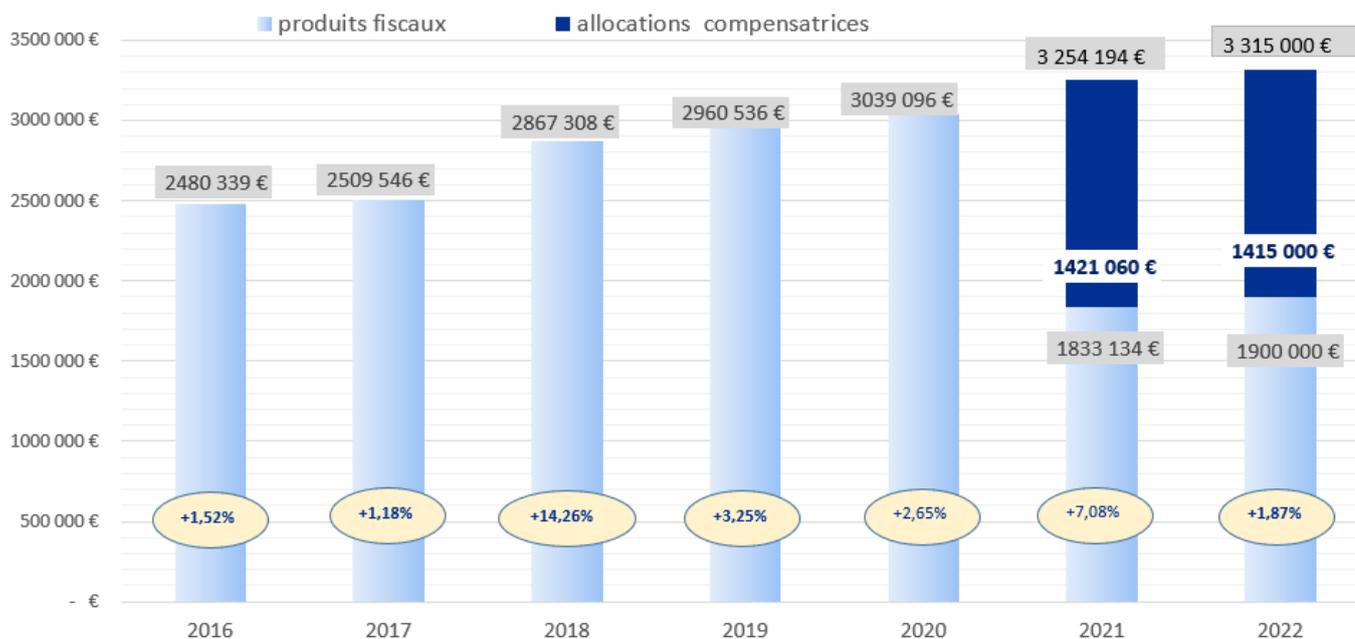
Evolution des taux :

	de 2003 à 2017 soit durant 15 ans Taux de fiscalité stables	2018	2019 et 2020 : taux inchangés	2021 : taux liés à la réforme
Taxe habitation	8,61%	8,61%	8,61%	0,00%
Taxe Foncier Bâti	19,94%	22,93%	22,93%	47,58% ***
Taxe Foncier non bâti	54,81%	54,81%	54,81%	54,81%

*** ancien taux TFB du département (24,65%) + taux TFB de la commune (22,93%) = 47,58 %

Pour information	Taux moyens nationaux 2020	Taux moyens départementaux 2020	Taux de la commune 2020
Taxe foncière sur propriétés bâties	21,62%	48,86%	22,93%
Taxe foncière sur propriétés non bâties	49,79%	70,34%	54,81%

Evolution des recettes fiscales :



A compter de janvier 2021, la taxe d'habitation due par les 20% de foyers restant redevables est perçue par l'Etat qui a mis en place un mécanisme fiscal pérenne et dynamique afin de permettre de compenser la recette à l'euro près.

La compensation versée par l'Etat évolue en fonction de la dynamique des bases foncière sur les propriétés bâties de chaque commune.

En 2021, nous avons pu constater une hausse des recettes fiscales de +7,08% soit **215 098 €** de plus que l'année précédente qui est due :

- à l'évolution des bases de +1,2 %,
- la fin des exonérations d'imposition sur la zone d'activités économiques de la Montée rouge,
- au dynamisme immobilier sur la commune avec la création de nouveaux lotissements et la densification de la population.

Les bases connues pour 2022 sont évaluées à 3.4%

Compte tenu de ces éléments, le produit fiscal 2022 total pourrait atteindre 3 315 000 €.

E) La taxe additionnelle sur les droits de mutation à titre onéreux

	73 - IMPOTS ET TAXES	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	54 731 €	136 940 €	247 041 €	280 411 €	215 213 €	263 123 €	264 555 €

La commune a passé le seuil des 5 000 habitants en 2016. Depuis cette date, elle perçoit directement le produit de la taxe additionnelle sur les *droits de mutation à titre onéreux* acquitté sur toutes les transactions au réel.

Au vu des projets immobiliers connus à ce jour, une prévision prudente de **100 000 €** sera inscrite au titre de 2022.

*

A titre indicatif, rappel de quelques chiffres pour comprendre le poids des lourdes actualités financières sur les sept dernières années : 2014 à 2021

Perte de recettes	2014/2021
DGF	-2 776 000€
Surtaxe sur les eaux minérales	-4 900 000 €
Dépenses Supplémentaires	
FPIC	+1 022 281 €
Mise en accessibilité des bâtiments	+ 615 000 €
Impact de 2 prêts pour financer la sortie des 2 prêts toxiques (après déduction de l'aide de l'Etat)	+ 900 000 €
Impact des intempéries du 14 septembre 2021	+ 530 000 € ***

L'impact global des intempéries est évalué à ce jour à la somme de 3 200 000 €

Soit travaux de voirie 1 640 000 €

travaux sur bâtiments et divers 1 560 000 €

Il sera répercuté sur les années 2021, 2022 et 2023

Un total de près de 10 743 000 € soit plus de 1 342 000 € par an que la collectivité a dû et doit encore prendre en compte dans l'élaboration de ses budgets.

*

IV – PROSPECTIVES - EVOLUTION DE L'EPARGNE & CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Prospectives

Après avoir pris en compte les résultats du compte administratif provisoire 2021, les perspectives ont été actualisées dans les conditions suivantes :

Prospectives 2020/2026..... - sans fiscalité et sans recours à l'emprunt							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses réelles de gestion	5 385 583	6 096 878	6 187 650	6 429 428	6 586 414	6 747 635	6 913 208
Recettes réelles de fonctionnement	7 737 731	8 143 431	7 969 358	7 753 625	7 852 475	7 953 241	8 055 962
épargne de gestion	2 352 148	2 046 553	1 781 708	1 324 197	1 266 061	1 205 606	1 142 754
annuités dette + charges financières	848 000	847 407	861 636	859 422	857 572	856 116	854 344
épargne nette disponible	1 504 148	1 199 146	920 072	464 775	408 489	349 490	288 410
dépenses réelles d'investissement	2 192 699	1 309 926	3 000 000	2 340 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Recettes réelles d'investissement	1 145 672	1 019 858	966 899	923 821	675 892	604 187	456 393
Fonds de roulement	6 659 502	7 548 379	6 425 350	5 473 946	5 048 327	4 492 004	3 726 807
Dette : capital restant dû	8 014 469	7 388 695	6 747 375	6 089 738	5 296 727	4 599 271	3 885 903
cession	-	16 716	-	-	-	-	-
Epargne Brute (hors cession)	2 112 755	1 803 551	1 567 708	1 139 531	1 091 209	1 051 059	1 009 758
capacité de désendettement	4	4	4	5	5	4	4

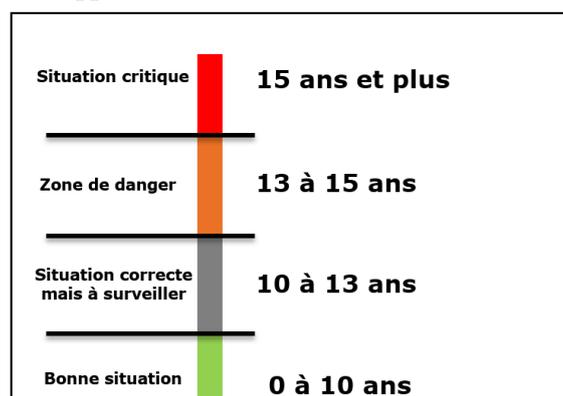
L'évolution des dépenses et des recettes sur les années à venir se traduisent par une diminution de l'épargne nette disponible ainsi que du fonds de roulement.

La collectivité va devoir suivre de très près l'évolution de ces deux indicateurs et envisager des actions à moyen terme pour maintenir la qualité financière des finances de la commune.

Dette : capacité de désendettement

Le ratio d'endettement de la collectivité est défini comme le rapport entre l'encours de dette et la capacité d'autofinancement et exprimé en nombre d'années.

La situation des collectivités est appréciée au regard de plafonds nationaux de ratio d'endettement de référence fixés par décret, et qui varient entre 8 et 13 années selon la taille et la catégorie des collectivités territoriales. Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation en affectation en totalité de son épargne brute annuelle.



	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne Brute (hors cession)	2 112 755	1 803 551	1 567 708	1 139 531	1 091 209	1 051 059	1 009 758
capacité de désendettement	4	4	4	5	5	4	4

*

V – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

↳ les RAR – restes à réaliser pour un total de 296 302,83 €

☒ la finalisation des études en cours pour un montant total de	97 361,12 €
- La révision générale du PLU	
- L'étude urbaine sur la revitalisation du centre-ville	
- l'étude de faisabilité d'aménagement des lacs	
- la réalisation du diagnostic eaux pluviales	
☒ divers achats de mobilier, matériel	19 316,78 €
☒ des travaux sur des bâtiments publics (hôtel de ville, école, gymnase 1...)	89 677,09 €
(hôtel de ville : automate gestion bât. Porte d'entrée – chaudière, Alarme école primaire, Gymnase I Solde du sole souple, CTM porte Hangar...)	
☒ la finalisation d'opération de voiries et notamment l'opération Nîmes/Mimosas/Victor Hugo	89 947,84 €

↳ Le programme d'investissement 2022 construit en privilégiant les axes ci-dessous pour un montant total d'environ 2 474 500 €

☒ La prise en compte des intempéries du 14 septembre	
Avec la réparation et la remise en état des bâtiments, espaces publics	550 000 €
Le rachat des matériels sportifs détruits	130 000 €
et la construction d'un programme de rénovation des voiries étalé sur 3 ans	800 000 €
☒ L'amélioration des moyens et outils du plan communal de sauvegarde (PCS)	97 000 €
avec la mise en protection et sécurisation de bâtiments et espaces publics situés en zone sensible et l'achat de matériel de sécurité	
batardeaux-radios-groupe électrogène fixe-barrières rue du Rhône	
☒ La mise en place de nouveaux moyens pour assurer la mission de « propreté » et amélioration du cadre de vie : balayeuse et mobilier urbain	213 000 €
Balayeuse – poubelles-bornes escamotables	
☒ La poursuite des études pour préparer les grands projets de travaux	39 000 €
La finalisation de l'étude des lacs (2ème phase)	
Le lancement d'une étude de faisabilité sur certains équipements sportifs	
Le lancement d'une consultation pour l'aménagement de la place de la République, sur la base de l'étude de revitalisation du centre-ville	
☒ Les travaux de voirie et d'éclairage public et principalement	
La rue des Romarins et la partie haute du chemin de Nîmes	403 000 €
Clôtures - avenue de Camargue – bateaux - Eclairage Public (G3) – rue des Romarins & partie haute	
Chemin de Nîmes	
☒ Le maintien de l'existant en assurant les travaux de rénovation nécessaires au bon usage des bâtiments, les travaux pouvant générer des économies d'énergie et les travaux de mise en sécurité	71 000 €
Alarme école primaire-portes coupes feu école maternelle –Aménagement des Halles-arènes agrandissement	
Tribune-régul chaudières sur plusieurs bâtiments – enseigne les halles – croix Saint André école primaire-	
Détecteur fumée dans locaux techniques...	
☒ L'aménagement du cimetière avec la création d'une extension qui sera réalisée sur deux années	30 000 €

<ul style="list-style-type: none"> ☒ Un programme de rénovation du mobilier urbain Le déploiement de nouveaux outils pour la communication, l'information (panneaux d'affichage, support pour les affiches ...) L'amélioration de la signalétique urbaine sur la base des résultats de l'étude urbaine <ul style="list-style-type: none"> Nouveaux Panneaux d'affichage (affiches ...) – panneau d'affiche numérique légal et nouveau panneau de communication numérique 	}	70 000 €
<ul style="list-style-type: none"> ☒ Les outils informatiques : matériel et logiciel ☒ divers matériel/mobilier 		12 000 € 24 500 €
<ul style="list-style-type: none"> ☒ une enveloppe pour réaliser des opérations de transaction immobilière sur terrain ou propriété bâtie 		35 000 €

VI - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

A) Produit de cession de biens

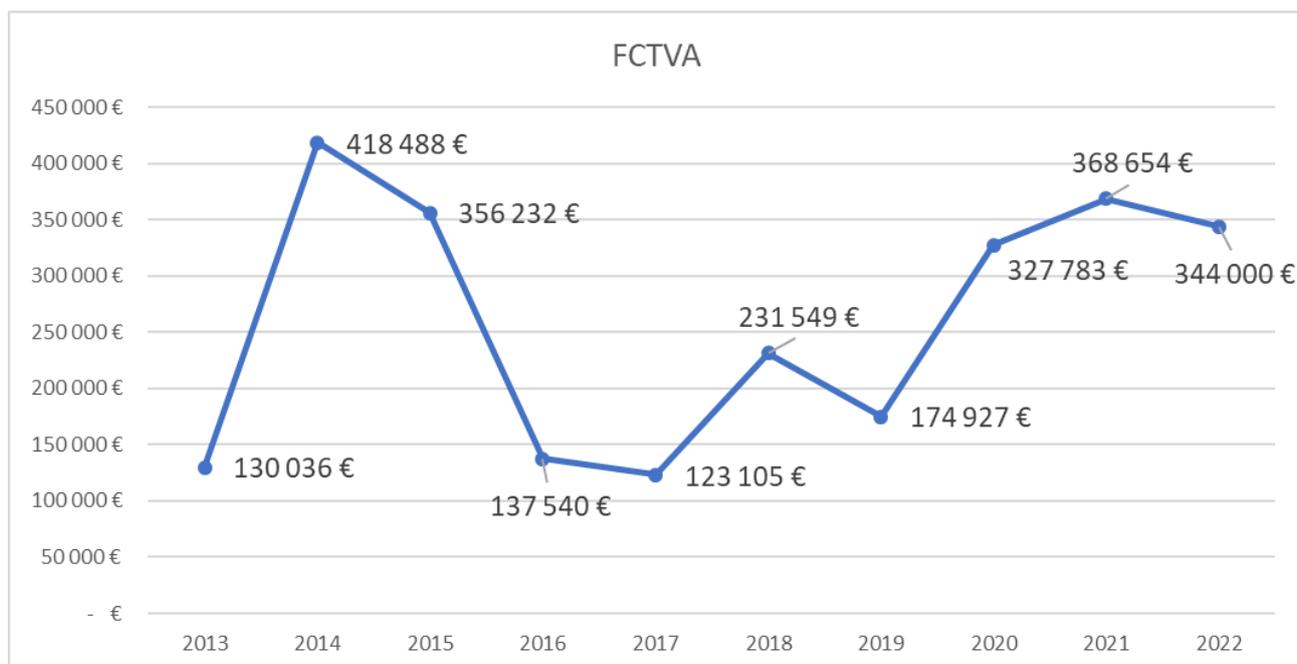
Des dossiers sont en cours de réflexion. Dans l'hypothèse où ils aboutiraient, une prévision de recettes est envisagée au Budget primitif d'environ **15 000 €**.

Les dossiers seront présentés pour approbation lors des prochaines séances du Conseil Municipal.

B) FCTVA : une prévision de 344 000 euros

Le FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) est une dotation versée aux collectivités pour compenser sur la base d'un taux forfaitaire (16,404%) la charge de la TVA supportée sur les dépenses d'investissements et depuis 2016 certaines dépenses de fonctionnement très ciblées.

Evolution du FCTVA sur l'investissement depuis 2013



La loi de finances pour 2016, en son article 34, a élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses en matière d'entretien des bâtiments publics et aux dépenses d'entretien de la voirie payées à compter du 1/1/2016. La commune perçoit des recettes à ce titre sur les budgets n+2.

La commune a perçu au titre du FCTVA dit de « fonctionnement » les sommes suivantes :

	2018	2019	2020	2021	2022
FCTVA	22 772 €	10 504 €	10 080 €	8 587 €	8 500 €

C) Subventions :

☒ Des demandes de subventions sont en cours auprès de l'Etat, de la Région et du Département pour l'aide au financement des travaux de voirie liés au sinistre du 14 septembre 2021

Un montant prévisionnel de **370 000€** sera inscrit au budget.

☒ Une demande de subvention est également en cours pour financer l'installation de batardeaux sur différents sites de la commune (C.TM. et gymnase II) pour un montant prévisionnel de **28 800 €**.

20% conseil régional – 20% conseil départemental – 40 % Etat /Papi (programme d'actions de prévention contre les inondations)

D) Taxe d'aménagement : une prévision de 196 000 euros

La taxe d'aménagement, qui s'est substituée à la TLE (taxe locale d'équipement), est applicable à toutes les opérations d'aménagement de constructions, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle est composée de trois parts : communale, départementale et régionale, et est liée à l'urbanisation de la Ville.

Evolution des produits sur les dernières années :

Compte	Libellé	CA2016	CA2017	CA2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP2022 prévision
10223	T.L.E.	408,00	-	-				
10226	Taxe d'aménagement	72 054,87	172 048	256 894	222 721	400 822	387 699	196 000
	total	72 462,87						

En 2021, la commune a perçu :

☒ un montant exceptionnel de207 454 € de NESTLE WATERS SUPPLY SUD suite à un permis de construire (PC) de 2018.

Tous les produits de la taxe d'aménagement ne bénéficient pas seulement à la commune.

En effet, par délibération du 23 mai 2012, la commune et la CCRV ont convenu par convention que la collectivité reverserait à la CCRVV les produits de taxe d'aménagement liés à la Zone d'activités économiques communautaire de la Montée Rouge.

Situation des montants reversés à la CCRVV depuis 2018 :

Compte	Libellé	CA2018	CA 2019	CA 2020	projet CA 2021	projet BP 2022
10226	Taxe d'aménagement	74 639	55 790	43 435	38 970	50 000

*

E) Excédent d'investissement de l'année n-1 & Affectation du résultat de fonctionnement de l'année n-1

Le résultat excédentaire de la section d'investissement de l'année 2021
sera repris en recettes d'investissement, pour un montant de **3 555 791.25 €**

Pour le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'année 2021 de **3 992 387.92 €**
il sera proposé de le laisser en section de fonctionnement dans son intégralité

*

Le budget primitif 2022 devrait ainsi s'équilibrer aux alentours

- **de 11 788 000 € en section de fonctionnement**
- **et 8 953 000 € en section d'investissement.**



*

C – Le projet de Budget Annexe du service de l'eau brute

I – Contexte général – Rappel

La commune de Vergèze a mis en place un réseau d'eau brute pour les besoins des espaces verts communaux, l'alimentation en eau brute des administrés et pour l'appui à la protection incendie.

Ce réseau mis en place en 2007 a fait l'objet d'une première extension en 2008 puis d'une seconde extension en 2010.

La création du service s'est accompagnée par la mise en œuvre d'une comptabilité identifiée au sein d'un budget annexe du service d'eau brute. Le service est qualifié de service à caractère industriel et commercial. La présentation au budget des crédits tant en dépenses qu'en recettes se fait en HORS TAXE. Le budget annexe est assujéti à la TVA avec production d'états trimestriels de TVA aux services des impôts.

II – Exercice budgétaire 2021 : projets de résultats

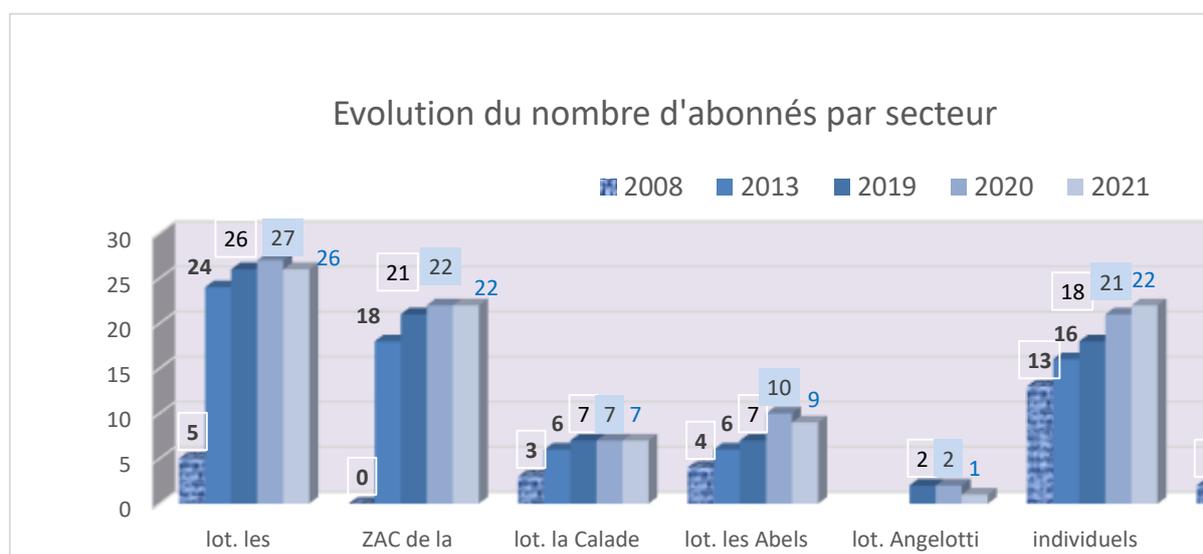
Compte	Libellé	Budget total 2021	Projet de CA 2021
FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES	100 000,00	80 712,02
	RECETTES	100 000,00	97 349,34
	Solde de la section de fonctionnement		16 637,32
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES	69 572,61	5 333,33
	RECETTES	69 572,61	68 792,75
	Solde de la section d'investissement		63 459,42

L'exercice budgétaire 2021 se clôture comme suit :

Excédent de la section de fonctionnement	16 637,32 €
Excédent de la section d'investissement	63 459,42 €

III – Section de fonctionnement

Le service a été mis en œuvre en 2008 et a évolué comme suit :



Evolution globale du nombre de compteurs de particuliers (hors ceux de la commune) entre 2008 et 2021.

2008	25	2013	70	2019	81	2020	89	2021	87
-------------	----	-------------	----	-------------	----	-------------	----	-------------	----

Le réseau d'eau brute

Le réseau d'eau brute présente régulièrement des difficultés de fonctionnement.

Depuis 2015, la commune met en place des compteurs et des vannes supplémentaires sur les espaces communaux afin d'isoler et identifier la consommation des espaces publics.

Ces dernières années, le réseau a subi des fuites importantes, des mètres cubes ont été achetés mais n'ont pas été facturés.

En 2021 :

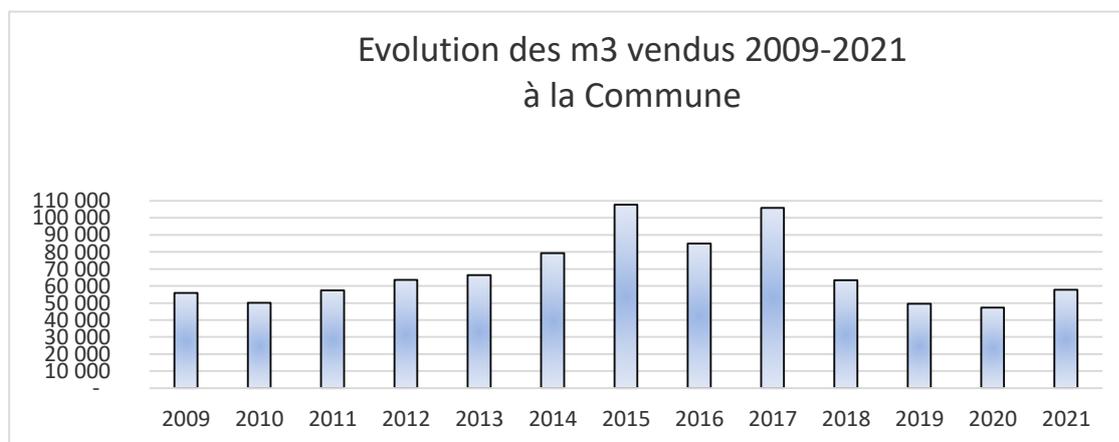
90 579 M3 achetés soit 47483.13€ HT

57 758 M3 facturés soit 60816.27€ HT

En 2020, l'impact financier des fuites a généré un déficit sur la section de fonctionnement de 4 059,42 € qui a été répercuté sur le budget 2021.

En 2021, de nouvelles difficultés techniques ont été constatées sur le réseau et ont généré de nouvelles fuites d'eau. Le budget principal de la Commune a été sollicité pour verser au service du budget annexe d'eau brute une subvention d'équilibre exceptionnelle de 35 000€.

La commune espère une stabilisation du fonctionnement du service en 2022.

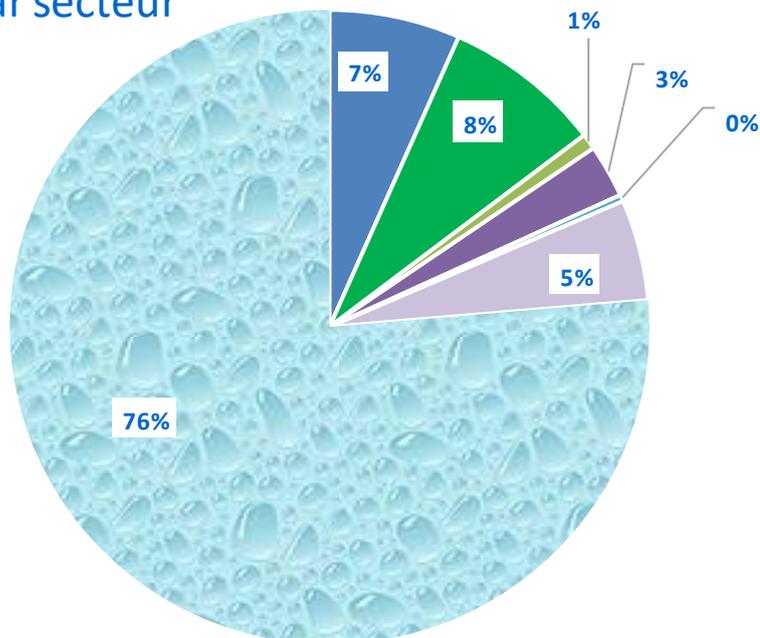


Présentation de la consommation 2021, par secteur :

	lot. les Vestides	ZAC de la Malacorad	lot. la Calade	lot. les Abels	lot. Angelotti	individuels hors	Commune	Totaux
m3 2021	3 824	4 643	463	1 564	193	2 974	44 097	57 758
%	7%	8%	1%	3%	0%	5%	76%	

2021 : m3 vendus par secteur

- lot. les Vestides
- ZAC de la Malacorade
- lot. la Calade
- lot. les Abels
- lot. Angelotti
- individuels hors lotissement
- la commune



Le budget global de fonctionnement en dépenses et recettes devrait approcher les 85 000 € HT.

DEPENSES

- ☐ Achat de l'eau
- ☐ Achat de petits matériels et équipements
- ☐ Prestations de service de BRL : facturation, raccordement...
- ☐ Frais de personnel
- ☐ Frais d'entretien et de petites réparations
- ☐ Amortissements

RECETTES

- ☐ Produits de la vente de l'eau brute
- ☐ Produits des coûts de branchement et frais de dossier à la signature du contrat
- ☐ Excédent de fonctionnement de 16 637.32€

IV – Section d'investissement

DEPENSES

Inscriptions de crédits pour

- la réalisation de travaux de branchements en vue de raccorder de nouveaux espaces publics ou nouveaux usagers ;
- le règlement de l'annuité du remboursement de l'avance fait par le budget principal au budget annexe d'eau brute à raison d'1/30^{ème} soit environ 5 334 €.

RECETTES

Les dépenses d'investissement seront financées par :

- l'excédent de la section d'investissement de l'année n-1, repris au BP 2022 pour un montant de 63 459,42 €
- et les recettes liées aux opérations d'amortissement.

Le budget prévisionnel 2022 de la section d'investissement devrait se situer aux alentours de 77 800 €.

D – Présentation consolidée du Budget principal et du Budget Annexe du service de l'Eau Brute

PROJETS de résultats aux comptes administratifs 2021 des deux budgets consolidés

Compte Administratif 2021	Dépenses de fonctionnement	recettes de fonctionnement	dépenses d'investissement	recettes d'investissement
Budget principal	7 092 698,59	11 085 286,51	2 243 941,67	5 799 732,92
Budget Annexe d'Eau brute	80 712,02	97 349,34	5 333,33	68 792,75
total	7 173 410,61	11 182 635,85	2 249 275,00	5 868 525,67
solde d'exécution		4 009 225,24		3 619 250,67

PROJETS de budget primitif 2022 des deux budgets consolidés

Budget Primitif 2022	Dépenses de fonctionnement	recettes de fonctionnement	dépenses d'investissement	recettes d'investissement
Budget principal	11 788 000,00	11 788 000,00	8 953 000,00	8 953 000,00
Budget Annexe d'Eau brute	85 000,00	85 000,00	77 759,42	77 759,42
total	11 873 000,00	11 873 000,00	9 030 759,42	9 030 759,42